

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2010**

Dossier N° 26/10 - Taxes Directes Locales - Taux 2010.

Il est proposé de maintenir les taux votés en 2009.

Les taux 2010 s'établiraient donc comme suit :

- Taxe d'habitation..... 11,65 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 23,64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 59,29 %

Adopté à l'unanimité.

Dossier N° 27/10 - Budget Primitif 2010.

Le Budget Primitif 2010 est arrêté à :

- 8.457.184 € en Section de Fonctionnement.
- 6.671.548 € en Section d'Investissement.

**Adopté par 22 voix pour et 7 voix contre (Mmes DE PORTBAIL et MIECAZE - MM. BOBET et
POUX - Mme LAURENT - MM. BIROLEAU et PINSTON)**

Dossier N° 28/10 - DGE 2010 - Travaux sur la voirie communale.

Il est envisagé de procéder aux travaux de réfection des Chemins de Reden, du Pas de Monac, de Patoche et de Callonge. Les travaux se décomposent comme suit :

- Engravure des rives des accotements.
- Reprofilage calcaire de la chaussée.
- Confection d'un gravillonnage bicouche de la chaussée.

Le coût global des travaux est estimé à **100.874,08 € HT.**

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la réalisation de ces travaux.
- arrêter le plan de financement.
- autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de DGE auprès de l'État.

Adopté par 25 voix pour et 4 absentes (Mmes DE PORTBAIL et MIECAZE - MM. BOBET et POUX).

Dossier N° 29/10 - Subvention de fonctionnement - Comité d'Organisation du Circuit des Vins du Blayais.

Le Comité d'Organisation du Circuit des Vins du Blayais met en place, le 11 Avril 2010, la 55^{ème} édition de cette épreuve cycliste réservée aux coureurs élite nationale, 1^{ère} et 2^{ème} catégories.

Afin de récompenser l'effort des coureurs, l'organisateur souhaite faire disputer une prime lors de la traversée de la Commune de Saint André de Cubzac et sollicite, à cette fin, une subvention exceptionnelle.

Il est proposé d'allouer au Comité d'organisation une subvention de **80 euros.**

Adopté à l'unanimité.

Dossier N° 30/10 - Subvention au CCAS.

Par délibération en date du 1^{er} Février 2010, le Conseil Municipal a alloué au CCAS un premier acompte de **15.000 €**, au titre de la subvention de l'exercice 2010.

Il est proposé d'attribuer le solde de cette subvention, soit **15.000 €**, conformément aux crédits inscrits au Budget Primitif 2010. À noter que **1.000 €** seront consacrés à la Semaine des Voyageurs organisée par le CCAS du **13 au 17 Avril 2010**.

Adopté à l'unanimité.

Dossier N° 31/10 - Amortissement des immobilisations.

Conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les Communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants sont tenues d'amortir. Les durées d'amortissement sont fixées par l'assemblée délibérante. Ainsi, par délibération en date du 17 Février 1997, le Conseil Municipal a défini les conditions d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. Il est proposé de compléter cette délibération, en fixant à 5 ans la durée d'amortissement applicable au matériel et outillage d'incendie et de défense civile. Cette mesure s'appliquera aux poteaux d'incendie acquis depuis 2004.

Adopté à l'unanimité.

Dossier N° 32/10 - Plaine des Sports du Bouilh - Tranche ferme - Demande de subvention au CNDS (niveau régional).

Dans le cadre du financement de la Plaine des Sports du Bouilh, il est proposé d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention, pour un montant de **100.000 €**, auprès du Centre National pour le Développement du Sport (niveau régional), au titre de la réalisation de la tranche ferme des travaux.

Adopté par 25 voix pour et 4 voix contre (Mmes DE PORBAIL et MIECAZE - MM. BOBET et POUX).

Dossier N° 33/10 - Plaine des Sports du Bouilh - Demande de subvention au CNDS (niveau national).

Dans le cadre du financement de la Plaine des Sports du Bouilh, il est proposé d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention, d'un montant de **120.000 €**, auprès du Centre National pour le Développement du Sport, au titre de l'aide aux équipements sportifs d'intérêt national.

Adopté par 25 voix pour et 4 voix contre (Mmes DE PORTBAIL et MIECAZE - MM. BOBET et POUX).

Dossier N° 34/10 - Règlement intérieur applicable à l'ensemble des services acheteurs de la Ville de Saint André de Cubzac, en vue de veiller au respect du Code des Marchés Publics.

Adopté à l'unanimité

Gironde - France